

**Département
Des ARDENNES**

=====

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 03 février 2022
Convocation faite
Le 20 janvier 2022**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 26 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le mercredi vingt-six janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, MM. André ESCOBAR, Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, MM. Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, Paul-Edouard LETISSIER, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Xavier POLLET (représentant M. Sébastien PAULET), Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{mes} Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, M^{me} Laëtitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{me} Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Pascal GILLAUD (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), M^{me} Magali CAPLET (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Eric GUERINY, M^{mes} Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Paul-Edouard LETISSIER), MM. Sébastien PAULET (représenté par M. Xavier POLLET), Jean GUION (pouvoir à M^{me} Evelyne LAHAYE), M^{mes} Lisbeth DE BARROS (pouvoir à M^{me} Evelyne LAHAYE), Sandrine GUMEZ (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE).

M. Mathieu SONNET, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : **2022-01-011 Demande d'aide Communautaire au financement des investissements des acteurs de circuits courts, déposée par l'Association L'Environnement D'Abord (LEDA)**

L'association L'Environnement D'Abord est implantée à REVIN et propose des services d'entretiens d'espaces verts, travaux de maçonnerie, location de toilettes sèches lors de manifestations, mise à disposition de moutons pour nettoyer des terrains en éco-pâturage.

Considérant l'activité environnementale de cette association, voulant s'inscrire dans la valorisation des circuits courts et des produits locaux, et proposant à chacun des produits sains et de qualité dans une optique locale et une démarche écologique, selon les règles de l'agriculture biologique et de la permaculture,

Considérant le projet de cette association visant à installer au sein de notre territoire des casiers réfrigérés pour la distribution de produits maraichers, 24 heures sur 24, permettant à la population d'accéder à une alimentation locale, saine et saisonnière,

Considérant la volonté de l'association d'accompagner les autres producteurs locaux en proposant leurs services afin de diversifier l'offre proposée et de réduire les pertes de production,

Considérant que ce projet porté par LEDA s'inscrit dans une perspective d'accès et d'accompagnement à l'emploi, permettant aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'intégrer un parcours qualifiant et professionnalisant tout en contribuant durablement au développement local via des activités à fortes valeurs ajoutées environnementales,

Considérant le dispositif porté par notre Communauté d'aide aux investissements des acteurs du circuit court,

Considérant les caractéristiques de ce projet qui coïncident avec les compétences de la Communauté,

Considérant le budget prévisionnel de l'association,

Entendu la remarque de M. Claude WALLENDORFF précisant qu'il faudra un accord du Conseil Départemental pour l'installation des distributeurs réfrigérés au niveau du rond-point de CHOOZ,

Entendu M. Jean-Marie BARREDA préciser qu'il avait seulement donné un accord de principe, et que bien évidemment toutes les autorisations d'occupation devront être obtenues par l'association,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **donne** un accord de principe au versement d'une subvention de 11 250 € à l'association L'Environnement d'Abord, conditionné par l'équilibre des budgets concernant cette activité,
- * **donne délégation** à la Commission de l'Action Économique pour décider, en dernier lieu, de l'octroi de cette subvention, après audition des représentants de l'association,
- * **donne délégation** au Président pour rédiger et signer tout document nécessaire à la concrétisation de ces décisions.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' and 'D' followed by 'EKENS'. The signature is written over the printed name 'Bernard DEKENS'.